EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 14 avril 2023

Date de convocation :
08 avril 2023

Nombre de membres :

En exercice : 15
Présents : 13
Votants : 14

POUR : 13
CONTRE :
ABSTENTION : 1

N°5994

OBJET :
ACQUISITION DE MATERIEL POUR L'ATELIER

L'an deux mil vingt-trois, 14 avril à 20h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la mairie de Saint Just-Sauvage, sous la Présidence de Monsieur Bruno MARTIN, Maire.

Étaient présents : M. MARTIN, Mme BRUN, M. PERRIER, Mme CHARLOIS, M. METIN, Mme MICHEL, M. BERTIN, M. GAVROY, Mme FRENOY, M. GRUAT-CHERRIOT, Mme DHOTEL, M. FEVRE, Mme PROTAT DEFRANCE formant la majorité des membres en exercice pouvant valablement délibérer.
Excusées : Mmes LOPEZ, PASQUIER
Absents :
Pouvoir : Mme LOPEZ à Mme MICHEL
Secrétaire de séance : M. Thomas PERRIER

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu l'avis de la Commission Finances du 7 Avril 2023
- Vu la liste des investissement prévus sur le budget investissement 2023
- Considérant la nécessité de faciliter le travail des agents techniques concernant le nettoyage et l'entretien de la voirie

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré (**13 Voix POUR, 0 voix CONTRE, 1 ABSTENTION),**

APPROUVE l'acquisition d'une traine Lipco, d'une saleuse et d'un motoculteur débroussailleur

DEMANDE à Monsieur le Maire une mise en concurrence des fournisseurs

DIT que les crédits nécessaires seront pris sur le Budget investissement de la commune

Extrait certifié conforme aux registres des délibérations

MAIRIE DE SAINT-JUST-SAUVAGE R.F. 51260

Fait à Saint Just-Sauvage, le 17 avril 2023
Le Maire,
Bruno MARTIN

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :
- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Châlons en Champagne